



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 16 mars 2022

#### SONT PRÉSENTS

Mmes Isabelle Perreault, préfète, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez  
Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois  
Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey  
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci

MM Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme  
Daniel Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix  
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs  
Pierre Charbonneau, conseiller de comté, maire de Saint-Damien  
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat  
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints  
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie  
Karl Lacouvé, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon  
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez  
Sylvain Roberge, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha  
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault.

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier  
Mmes Édith Gravel, directrice générale adjointe  
Julie Dorich, secrétaire de direction

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CM-03-058-2022

Le quorum ayant été constaté, la présente assemblée est ouverte à 9h10.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-03-059-2022

Il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 19.1 *Transfert budgétaire – Achat d'équipements – Autorisation;*
- 19.2 *Rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports financiers - Commission municipale du Québec – Dépôt;*
- 19.3 *Appel d'offres – Téléphonie IP, réseau étendu (WAN) et soutien informatique – Autorisation;*
- 19.4 *Résolution d'appui – Municipalité de Saint-Félix-de-Valois - Demande au ministère des Transports du Québec – Entretien printanier – Décision;*
- 19.5 *Ministère des Transports du Québec – Direction Laurentides-Lanaudière – Décision*
- 19.6 *Centre de services scolaire des Samares – Vente pour non-paiement des taxes - Discussion.*

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Prise des présences

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2022

#### 4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2022 DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

#### 5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA PRÉFÈTE

#### 6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022

### 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

- 7.1 Commission aménagement et environnement (24 février 2022) – Dépôt du compte rendu
- 7.2 Comité multiressources (24 février 2022) – Dépôt du compte rendu
- 7.3 Commission de développement économique, culturel et social (2 février 2022) – Dépôt du compte rendu
- 7.4 Table des préfets
- 7.5 Union des municipalités du Québec
- 7.6 Fédération québécoise des municipalités
- 7.7 Autres comités

### 8. ADMINISTRATION

- 8.1 Les élus/es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien – Adoption
- 8.2 Contrat de location – MRC et Connexion Matawinie - Décision
- 8.3 Avancement de la construction du réseau de fibre optique – Connexion Matawinie – Information

### 9. AUDIENCE

- 9.1 11 h – Lanaudière Économique (Messieurs François Dupuis et Nicolas Framery)

### 10. AMÉNAGEMENT

- 10.1 **Dossiers aménagement**
  - 10.1.1 Avis de conformité des règlements municipaux – Aucun
  - 10.1.2 Avis de conformité des règlements municipaux – Révision réglementaire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci - Décision
- 10.2 **Autres dossiers d'aménagement**
  - 10.2.1 Procédure d'analyse pour les dérogations mineures en zone de contraintes - Adoption
  - 10.2.2 Projet minicentrale Matawak – Information
  - 10.2.3 Projet d'amélioration du chemin des Cyprès – Acquisition d'emprises – Décision
  - 10.2.4 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 2 – Entente pour l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier - Information
- 10.3 **Terres publiques**
  - 10.3.1 Territoire public intramunicipal (TPI) – Rapports annuels activités et financier - Adoption
  - 10.3.2 FORÊT – Commentaires MRC consultation publique PAFIO – Adoption



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022

- 10.4 **Gestion intégrée des ressources et du territoire (PADF)**
  - 10.4.1 Aucun point
- 10.5 **Environnement**
  - 10.5.1 Rapport Stratzer – Options de traitement des matières organiques – Dépôt
  - 10.5.2 Bilans des résidus domestiques dangereux et du textile 2021 - Dépôt
- 10.6 **Parcs régionaux**
  - 10.6.1 Aucun point
- 10.7 **Correspondance significative**
  - 10.7.1 Demande d'appui – MRC Avignon – Demande de prolongation du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – Décision
  - 10.7.2 Jour de la terre – Campagne Municipalités engagées – Décision
- 11. **SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE**
  - 11.1 Mise en place de la « Zone Neutre » - Information
- 12. **DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
  - 12.1 **Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)**
    - 12.1.1 PAUPME, volet AERAM – 9364-7071 Québec Inc. (Dépan Resto 131) – Décision
    - 12.1.2 PAUPME, volet AERAM – 9290-3970 Québec Inc. (Restaurant aux trois copains) – Décision
    - 12.1.3 PAUPME, volet AERAM – Resto Pizzeria SENC – Décision
    - 12.1.4 PAUPME, volet AERAM – Trécarré Microbrasserie – Décision
    - 12.1.5 PAUPME, volet AERAM – Subway – Décision
    - 12.1.6 PAUPME, volet AERAM – Rôtisserie La Lanterne – Décision
    - 12.1.7 PAUPME, volet AERAM – Trik Trak – Décision
  - 12.2 Prêt FLI – Guilbault Électrique Inc. – Décision
  - 12.3 Révision de la politique du fonds de soutien aux événements – Décision
  - 12.4 Fonds Régions et Ruralité, volet II – Saint-Félix-de-Valois – Projet visibilité et rayonnement - Décision
  - 12.5 Logo et site Internet « Développement Matawinie » – Décision



**Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022**

12.6 Entente de vitalisation – Lancement d'un appel d'offres sur invitation auprès d'agences de communication - Décision

**13. TRANSPORT**

13.1 Projet transport collectif et adapté – Virement budgétaire – Décision

13.2 Banque de temps supplémentaire monnayable – Agente de bureau au Service du transport – Décision

13.3 Ressources humaines – Ajout d'un agent de bureau au Service du transport - Décision

**14. ÉVALUATION**

14.1 Aucun point

**15. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION**

**16. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS – DÉPÔT**

**17. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT**

**18. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE**

18.1 ARRÊT Nuitée VR - Information

**19. VARIA**

19.1 *Transfert budgétaire – Achat d'équipements – Autorisation*

19.2 *Audit de conformité – Commission municipale du Québec – Dépôt*

19.3 *Appel d'offres – Téléphonie IP, réseau étendu (WAN) et soutien informatique - Autorisation*

19.4 *Résolution d'appui – Municipalité de Saint-Félix-de-Valois - Demande au ministère des Transports du Québec – Entretien printanier - Décision*

19.5 *Ministère des Transports du Québec – Direction Laurentides-Lanaudière – Décision*

19.6 *Centre de services scolaire des Samares – Vente pour non-paiement des taxes - Discussion*

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**21. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

**22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2022**

**CM-03-060-2022**

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par Mme Michelle Joly et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022

#### 4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2022 DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

CM-03-061-2022

Il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement de prendre acte du dépôt du procès-verbal, tel que rédigé.

#### 5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA PRÉFÈTE

Le rapport d'activités de la préfète du 1<sup>er</sup> au 28 février 2022 est déposé au Conseil de la MRC, sans commentaire ni question.

#### 6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Dépôt au Conseil du rapport du directeur général et greffier-trésorier.

Le directeur général et greffier-trésorier s'entretient avec les membres du Conseil au sujet de la problématique de la téléphonie IP. Une résolution à ce sujet sera adoptée lors de la présente séance.

#### 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

##### 7.1. Commission aménagement et environnement (25 février 2022) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 25 février 2022 et résumé fait par la mairesse de Saint-Félix-de-Valois, présidente de ladite Commission.

##### 7.2. Comité multiressources (24 février 2022) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 24 février 2022. La mairesse de Chertsey, nommée présidente du Comité, mentionne la consultation publique portant sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'unité d'aménagement 062-71 qui se déroule du 15 mars au 8 avril 2022.

##### 7.3. Commission de développement économique, culturel et social (2 février 2022) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 2 février 2022. Le maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, président de la Commission, mentionne que les demandes d'aide financière au programme d'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises (PAUPME) seront présentées lors de la présente séance pour décision.

##### 7.4. Table des préfets

La préfète informe les membres du Conseil qu'un lac-à-l'épaule des membres de la Table des préfets de Lanaudière se tiendra les 5 et 6 mai 2022 à l'Auberge du Lac Taureau à Saint-Michel-des-Saints.

##### 7.5. Union des municipalités du Québec

Le maire de Saint-Donat mentionne les dossiers sur lesquels le comité exécutif de l'UMQ travaille, entre autres, les assurances dans divers domaines et la réglementation des quais. Il mentionne également les inscriptions qui battent un record à la 100<sup>e</sup> édition des Assises de l'UMQ à Québec les 12 et 13 mai prochains.



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022

### 7.6. Fédération québécoise des municipalités

La mairesse de Saint-Félix-de-Valois indique que la séance du conseil d'administration se tient à la fin du mois de mars. Elle fera donc un suivi à la séance du Conseil du 20 avril. Elle mentionne également deux événements en 2022 : le 5<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional au Mont Sainte-Anne le 27 avril et le 80<sup>e</sup> congrès de la FQM à Montréal du 22 au 24 septembre 2022.

### 7.7. Autres comités

#### Société d'aide au développement de la collectivité Matawinie (SADC)

Le représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez mentionne quelques dossiers sur lesquels le conseil d'administration s'est penché : le plan d'action 2022-2023, la gouvernance, les états financiers intérimaires et un dossier d'investissement. Le maire de Saint-Donat demande si les municipalités peuvent recevoir plus d'information sur l'aide financière offerte.

#### Carrefour jeunesse-emploi Matawinie (CJEM)

La mairesse de Chertsey mentionne quelques sujets de la rencontre du conseil d'administration du CJEM.

#### Corporation de l'Aménagement et la Rivière l'Assomption (CARA)

Le maire de Rawdon mentionne quelques sujets de la rencontre du conseil d'administration de la CARA.

## 8. ADMINISTRATION

### 8.1. Les élus/es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien - Adoption

CM-03-062-2022

Considérant que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Considérant que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Considérant qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Considérant que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Considérant que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Considérant que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Considérant que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Réjean Guin et résolu unanimement que la MRC de Matawinie:

- condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;
- joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;
- demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 16 mars 2022

- invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;
- déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Et que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

#### 8.2. Contrat de location – MRC et Connexion Matawinie - Décision

**CM-03-063-2022** Considérant que le Conseil d'administration de Connexion Matawinie a entériné une cession de bail par la résolution CA-034-2021;

Considérant que l'objectif de la cession de bail était de rapatrier l'organisme dans les locaux de la MRC de Matawinie;

Considérant que les employés et les biens de Connexion Matawinie sont dans les locaux de la MRC depuis la fin du mois de décembre 2021;

Considérant que le rapatriement de l'organisme dans les locaux de la MRC de Matawinie lui fait économiser 1 500 \$ mensuellement, plus taxes applicables;

Considérant qu'il est opportun d'entériner contrat de location (bail) afin de clarifier les conditions de location;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Breton, appuyé par M. Martin Héroux et résolution unanimement d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat de location avec Connexion Matawinie aux conditions proposées.

#### 8.3. Avancement de la construction du réseau de fibre optique – Connexion Matawinie - Information

Le directeur général et greffier-trésorier donne un compte rendu de l'avancement des travaux en date de ce jour et des projections d'ici le mois de septembre 2022. Il mentionne également que le plan de communication sera présenté à la rencontre du conseil d'administration de Connexion Matawinie la semaine prochaine.

#### **CM-03-064-2022** AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est résolu unanimement de prendre une pause à 10 h 20.

#### **CM-03-065-2022** REPRISE DE LA SÉANCE

Il est résolu unanimement de reprendre les travaux de la séance à 10 h 40

### 9. AUDIENCES

#### 9.1. 11 h – Lanaudière Économique (Messieurs François Dupuis et Nicolas Framery)

M. Dupuis, directeur général de Lanaudière Économique et M. Framery, directeur général de la Corporation de développement de développement économique de la MRC de Joliette, font une présentation des services offerts par Lanaudière Économique qui sont complémentaires aux Services de développement économique des MRC de la région de Lanaudière.



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022

*Le directeur adjoint du Service d'aménagement et la conseillère  
en gestion des matières résiduelles se joignent à l'assemblée*

### 10. AMÉNAGEMENT

#### 10.1. Dossiers aménagement

##### 10.1.1 Avis de conformité règlements municipaux - Aucun

##### 10.1.2 Avis de conformité des règlements municipaux – Révision réglementaire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci - Décision

**CM-03-066-2022**

Considérant les règlements d'urbanisme adoptés par la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci dont la MRC a reçu copie certifiée conforme le 15 décembre 2021;

Considérant que, dans les 120 jours qui suivent la transmission de règlements visés à l'article 109.6 ou 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit examiner et approuver ces règlements s'ils sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du Document complémentaire, ou les désapprouver dans le cas contraire;

Considérant que les règlements numéro R-213, R-214, R-215 et R-217 sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du Document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que la MRC approuve les règlements suivants, adoptés par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, puisqu'ils sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé, de même qu'aux dispositions normatives du Document complémentaire :

- Plan d'urbanisme numéro R-213;
- Règlement de zonage numéro R-214;
- Règlement de lotissement numéro R-215;
- Règlement sur les permis et certificats numéro R-217.

#### 10.2. Autres dossiers d'aménagement

##### 10.2.1 Procédure d'analyse pour les dérogations mineures en zone de contraintes - Adoption

**CM-03-067-2022**

Considérant les modifications législatives apportées aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relatives aux dérogations mineures;

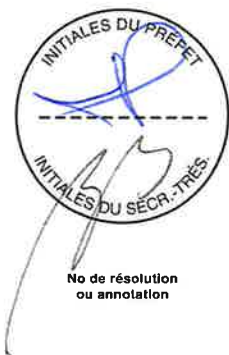
Considérant que la résolution accordant une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit désormais être transmise à la MRC;

Considérant qu'une telle dérogation mineure ne peut être accordée à l'égard de dispositions réglementaires adoptées en vertu des paragraphes 16 ou 16 du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4 ou 4.1 du deuxième alinéa de l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le Conseil de la MRC peut, dans les 90 jours suivant la réception de la copie de la résolution, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général, imposer des conditions ou désavouer la décision autorisant la dérogation mineure, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible;

Considérant que le Service d'aménagement a élaboré une procédure relative au traitement de ces dérogations mineures transmises à la MRC;





## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 16 mars 2022

Considérant que, lors de la séance du 24 février 2022, la Commission d'aménagement et d'environnement a recommandé au Conseil de la MRC d'adopter ladite procédure;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC adopte la procédure relative au traitement des dérogations mineures transmises à la MRC.

#### 10.2.2 Projet minicentrale Matawak - Décision

**CM-03-068-2022**

Considérant la résolution CM-09-259-2022 par laquelle le Conseil de la MRC autorise la reprise des travaux dans le projet de la minicentrale Matawak;

Considérant la résolution CM-11-377-2021 confirmant le maintien de l'entente intermunicipale signée le 26 mars 2018 et qui officialise la création de la Régie Matawak laquelle prévoit la répartition financière entre les partenaires;

Considérant la résolution CM-02-048-2022 par laquelle le Conseil de la MRC approuve les dépenses requises pour le dépôt du projet de la minicentrale Matawak dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour la production d'énergie à partir de sources renouvelables;

Considérant que, par sa structure légale et financière, la création d'une société en commandite permettra une grande agilité pour la coordination du projet;

Considérant l'approbation des communautés autochtones de Manawan et de Mashteuiatsh, partenaires dans le projet;

Considérant qu'il y a lieu également de faire le lien avec la MRC Mékinac qui avait manifesté son intérêt au projet lors des audiences du BAPE en 2005;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement par le Conseil de la MRC:

- d'autoriser la création d'une société en commandite pour la gestion de la minicentrale Matawak;
- d'octroyer un mandat à Me Pierre B. Paquin pour la préparation d'une convention;
- d'autoriser la préfète à communiquer avec la MRC Mékinac afin de connaître leurs intentions par rapport au projet de minicentrale.

#### 10.2.3 Projet d'amélioration du chemin des Cyprès – Acquisition d'emprises - Décision

**CM-03-069-2022**

Considérant que le projet d'amélioration du chemin des Cyprès est complémentaire avec l'amélioration de la route 3 afin de créer une boucle touristique sur le territoire de la MRC de Matawinie;

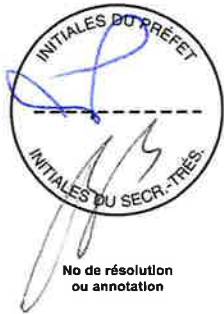
Considérant qu'en janvier 2018, une aide financière de 7 823 024 \$ a été accordée à la MRC de Matawinie pour l'amélioration du chemin des Cyprès, provenant du Fonds des petites collectivités (FPC) du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;

Considérant que la MRC de Matawinie a adopté le règlement 203-2019 décrétant un emprunt de 12 076 112 \$ afin de financer le projet d'amélioration du chemin des Cyprès;

Considérant la résolution CM-121-2019 pour la réalisation de descriptions techniques par la firme Tremblay Laliberté, Arpenteurs-Géomètres afin de procéder à l'identification des emprises à acquérir;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation des travaux, des ententes d'acquisitions d'emprise sont intervenues avec 13 propriétaires pour lesquels des transactions devront être enregistrées au registre foncier du Québec;

Considérant que les travaux ont été finalisés en 2021 et qu'il y a lieu de compléter la démarche d'acquisition d'emprise;



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022

Considérant les descriptions techniques et les plans cadastraux réalisés par la firme Tremblay Laliberté, arpenteurs-géomètres;

Considérant l'offre de services du bureau de notaires Laporte et Associés notaires inc. au coût de 860 \$ par acte plus 330 \$ supplémentaires par acte si une mainlevée est nécessaire dans un dossier où il y aurait un créancier;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Breton, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le Conseil de la MRC :

- mandate la firme Laporte et Associés notaires inc. afin de procéder à la préparation des actes de vente et à leur enregistrement au registre foncier pour un montant maximal de 15 470\$ incluant les taxes applicables et que cette somme soit imputée à même les sommes disponibles pour la réalisation du projet d'amélioration du chemin des Cyprès.
- nomme la préfète, Mme Isabelle Perreault, signataire de tous les documents nécessaires à l'acquisition des emprises.

*L'ingénieure forestier se joint à l'assemblée*

### **10.2.4 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 2 – Entente pour l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier - Information**

La directrice générale adjointe informe les membres du Conseil de la réception de la confirmation de la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 2 – *Entente pour l'embauche d'un.e agent.e de développement en patrimoine immobilier* du programme *Soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*, au montant de 225 000 \$, qui s'échelonne sur une période de 3 ans.

*Mme Audrey Boisjoly quitte l'assemblée*

### **10.3. Terres publiques**

#### **10.3.1 Territoire public intramunicipal (TPI) – Rapports annuels activités et financier - Adoption**

**CM-03-070-2022**

Considérant qu'en vertu de la Convention de gestion territoriale signée entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la MRC de Matawinie celle-ci doit fournir des rapports d'activités et financier en date du 31 décembre;

Considérant que le 24 février 2022, le Comité multiressources a recommandé l'adoption du rapport d'activités 2021 du territoire public intramunicipal;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que le Conseil de la MRC adopte les rapports d'activités et financier 2021 du territoire public intramunicipal.

#### **10.3.2 FORÊT – Commentaires MRC consultation publique PAFIO - Adoption**

**CM-03-071-2022**

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) tient une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel de l'unité d'aménagement 062-71;

Considérant que l'unité d'aménagement 062-71 couvre le territoire municipalisé ainsi que le territoire non organisé de la MRC de Matawinie;

Considérant que la consultation de ce plan a pour objectif de permettre à la population et à ses représentants d'influencer l'aménagement et la gestion des forêts;



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Breton, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement de soumettre au MFFP les préoccupations de la MRC de Matawinie comme présentées par le Service d'aménagement.

*L'ingénieure forestier quitte l'assemblée  
Mme Audrey Boisjoly se joint à l'assemblée*

### CM-03-072-2022 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est résolu unanimement d'ajourner la séance pour le dîner à 11 h 58.

### CM-03-073-2022 REPRISE DE LA SÉANCE

Il est résolu unanimement de reprendre les travaux de la séance à 13 h 10.

#### 10.4. Gestion intégrée des ressources et du territoire (PADF)

##### 10.4.1 Aucun point

#### 10.5. Environnement

##### 10.5.1 Rapport Stratzer – Options de traitement des matières organiques - Dépôt

La conseillère en gestion des matières résiduelles présente

Depuis la réalisation des études précédentes en 2017 et 2018, la fin de l'entente entre la Régie intermunicipale de traitement de déchet de la Matawinie (RITDM) et Compo Recycle en 2024 et l'achat de Compo Recycle par EBI Environnement ont changé la dynamique du marché régional en gestion des matières résiduelles.

Une réduction de la concurrence pour les contrats de collecte, de même que la fin des opérations de traitement des matières organiques (MO) sur le site de la RITDM résultent de cette transaction majeure, ce qui pourrait faire évoluer le rôle de cette régie intermunicipale. De plus, les matières organiques du territoire étant désormais acheminées au centre de compostage d'EBI Environnement situé à Saint-Thomas, certaines règles s'appliquant aux MO admissibles changent.

En effet, les installations de compostage en plein air d'EBI Environnement ne présentent pas les mêmes capacités que celles qui étaient opérées par Compo Recycle. Notamment, elles ne permettent pas la réception des MO collectées en sacs. De plus, l'entrepreneur ne désire pas recevoir des MO dans lesquels il y a de la vaisselle compostable, puisque cette dernière compromet la qualité de son compost ou se retrouve tout simplement parmi les rejets.

La MRC se soucie des effets de ces changements importants pour les citoyens de la MRC. Entre autres, l'utilisation du compost produit comme matériel de recouvrement ne correspond pas aux objectifs de valorisation de la MRC et n'est pas propice à la participation citoyenne.

Dans ce contexte qui coïncide de surcroît avec la révision du PGMR, la MRC a mandaté Stratzer afin d'évaluer de nouveaux scénarios de traitement des MO pour la MRC dans une perspective d'autonomie régionale.

Trois principales avenues s'offrent aux municipalités, et/ou aux organisations municipales (OM) pour la gouvernance de leurs services de traitement des MO.

À la lumière de ces dernières et des coûts associés, des rencontres seront prévues pour connaître les orientations des municipalités.

##### 10.5.2 Bilans résidus domestiques dangereux (RDD) et du textile 2021 - Dépôt

Dépôt du bilan RDD 2021 de la MRC de Matawinie dans le cadre du *programme de récupération des RDD* ainsi que du bilan textile 2021 de la MRC de Matawinie dans le cadre du *programme de récupération des résidus de textile*.



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022

### 10.6. Parcs régionaux

#### 10.6.1 Aucun point

### 10.7. Correspondance significative

#### 10.7.1 Demande d'appui – MRC Avignon – Demande de prolongation du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) - Décision

**CM-03-074-2022**

Considérant la cible de gestion de la matière organique de la Stratégie de valorisation de la matière organique et l'objectif de recyclage du plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion ces matières résiduelles;

Considérant que de ne pas atteindre ces objectifs entraîne des pertes financières et un coût écologique importants;

Considérant que la mise en place d'une plateforme de compostage, qui est l'infrastructure de traitement des matières putrescibles la plus répandue au Québec, représente un investissement considérable, de l'ordre de plusieurs millions de dollars, dépendamment du volume transformé, que les municipalités ne peuvent financer sans bénéficier d'un programme de subvention;

Considérant que le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) et le seul programme permettant le financement d'une telle infrastructure régionale;

Considérant que la date limite pour le dépôt de l'avant-projet au PTMOBC est fixée au 31 mars 2022 et au 31 décembre 2022 pour le dépôt du projet et que de nombreuses étapes administratives ajoutent des délais supplémentaires pour l'obtention de la subvention (autorisation auprès du MELCC, devis de compostage, tests de composition des sols, tests de dispersion des odeurs, etc.);

Considérant la demande d'appui de la MRC Avignon demandant au gouvernement de prolonger le PTMOBC;

Considérant la résolution CA-03-022-2022 de la Commission administrative recommandant au Conseil de la MRC d'appuyer la MRC Avignon;

En conséquence, il proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie appuie la MRC Avignon et, qu'à cette fin, demande au Conseil du trésor de donner aux municipalités les moyens financiers d'atteindre les cibles de gestion des matières organiques auxquelles elles doivent se conformer en prolongeant le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC).

#### 10.7.2 Jour de la terre – Campagne Municipalités engagées - Décision

**CM-03-075-2022**

Considérant que les impacts des changements climatiques sont vécus, ressentis et observés à l'échelle locale, mettant les municipalités aux premières loges;

Considérant que les administrations locales sont les mieux placées pour avoir une réelle compréhension des besoins de leurs communautés et pour mettre en place des actions pour répondre aux différentes réalités avec des engagements rapides et concrets;

Considérant l'engagement environnemental de la MRC et des municipalités locales;

Considérant l'invitation du Jour de la Terre Canada, à participer à la campagne Municipalités engagées;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie :



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022

- invite toutes les municipalités locales à s'inscrire pour devenir partenaire des Municipalités engagées 2022;
- invite toutes les municipalités locales à participer à son relais amical de plantation d'arbres;
- autorise la MRC à s'inscrire à la campagne Municipalités engagées et à assurer les communications tout au long du mois de mai quant au déroulement du relais.

### 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

#### 11.1. Mise en place de la « Zone de rencontre Neutre » - Information

Lors de la rencontre de la Commission sécurité publique, incendie et civile le 10 mars dernier, les représentants de la Sûreté du Québec ont recommandé aux municipalités de mettre en place une « zone de rencontre neutre » sur leur territoire.

Avec l'utilisation de plus en plus des sites d'échanges et de revente de biens en ligne, des personnes malveillantes utilisent ceux-ci pour y commettre des fraudes ou voler les gens lors des rencontres en personne. Il s'agit donc d'un endroit public clairement identifié et éclairé, sous surveillance vidéo 7 jours sur 7, 24 h sur 24, où les transactions peuvent se faire en toute sécurité. Ces endroits peuvent aussi être utilisés comme terrain neutre pour le transfert d'enfants en garde partagée.

Les premières zones neutres pourraient se trouver sur le site des quatre postes de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Matawinie. La directrice générale adjointe indique qu'elle fera parvenir aux municipalités les trousseaux de lancement dès réception.

*Le directeur adjoint du Service d'aménagement et la conseillère en gestion des matières résiduelles quittent l'assemblée*

#### CM-03-076-2022 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'ajourner la séance du Conseil pour tenir la séance du Conseil du Territoire non organisé à 14 h 27.

#### CM-03-077-2022 REPRISE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Sylvain Breton et résolu unanimement de reprendre les travaux de la séance à 14 h 38.

*Le conseiller aux entreprises se joint à l'assemblée*

### 12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

#### 12.1. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

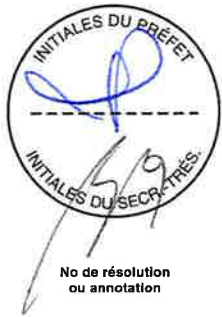
##### 12.1.1 PAUPME, volet AERAM – 9364-7071 Québec Inc. (Dépan Resto 131) – Décision

CM-03-078-2022 Considérant l'impact financier de la COVID-19 subi par l'entreprise 9364-7071 Québec Inc. dénommée Dépan Resto 131 et sa demande de soutien faite auprès du fonds du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant les nouvelles conditions d'octroi de l'aide PAUPME et de son volet AERAM énoncées en janvier 2022 par le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

Considérant l'analyse du dossier de ladite entreprise et la cotation obtenue;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Charles-André Pagé et



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022

résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 13 961 \$, sous forme de prêt, prise à même le fonds du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, à l'entreprise 9364-7071 Québec Inc. aux conditions énoncées ci-dessous et d'en autoriser le déboursement conformément au protocole d'entente :

### Conditions :

- prêt de 13 961 \$, dont 10 529 \$ en frais admissibles au pardon du prêt à 80 %, 3 432 \$ en fonds de roulement et perte alimentaire;
- taux d'intérêt de 3 %, amortissement de 36 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité ;
- moratoire de remboursement en capital et intérêts pour les trois (3) premiers mois du prêt.

### **12.1.2 PAUPME, volet AERAM – 9290-3970 Québec Inc. (Restaurant aux trois copains) – Décision**

CM-03-079-2022

Considérant l'impact financier de la COVID-19 subi par l'entreprise 9292-3970 Québec Inc dénommée Restaurant aux trois copains et sa demande de soutien faite auprès du fonds du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant les nouvelles conditions d'octroi de l'aide du PAUPME et de son volet AERAM énoncées en janvier 2022 par le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

Considérant l'analyse du dossier de ladite entreprise et la cotation obtenue;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 44 994 \$, sous forme de prêt, prise à même le fonds du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, à l'entreprise 9290-3970 Québec Inc. aux conditions énoncées ci-dessous et d'en ordonner le déboursement conformément aux protocoles d'entente.

### Conditions :

- prêt de 44 994 \$, dont 29 424 \$ en frais admissibles au pardon du prêt à 80%, 15 570 \$ en fonds de roulement et perte alimentaire;
- taux d'intérêt de 3 %, amortissement de 36 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité;
- moratoire de remboursement en capital et intérêts pour les trois (3) premiers mois du prêt.

### **12.1.3 PAUPME, volet AERAM – Resto Pizzeria SENC – Décision**

CM-03-080-2022

Considérant l'impact financier de la COVID-19 subi par l'entreprise Resto Pizzeria SENC et sa demande de soutien faite auprès du fonds du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant les nouvelles conditions d'octroi de l'aide du PAUPME et de son volet AERAM énoncées en janvier 2022 par le MEI ;

Considérant l'analyse du dossier de l'entreprise Resto Pizzeria SENC et la cotation obtenue ;

En conséquence, il est proposé par M. Karl Lacouvé, appuyé par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 13 624 \$, sous forme de prêt, prise à même le fonds du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, à l'entreprise Resto Pizzeria SENC aux conditions énoncées ci-dessous et d'en ordonner le déboursement conformément aux protocoles d'entente.



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022

### Conditions :

- prêt de 13 624 \$, dont 11 354 \$ en frais admissibles au pardon du prêt à 80 %, 2 270 \$ en fonds de roulement ;
- taux d'intérêt de 3 %, amortissement de 36 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité ;
- moratoire de remboursement en capital et intérêts pour les trois (3) premiers mois du prêt.

*M. Joé Deslauriers quitte l'assemblée*

### 12.1.4 PAUPME, volet AERAM – Trécarré Microbrasserie – Décision

CM-03-081-2022

Considérant l'impact financier de la COVID-19 subi par l'entreprise Trécarré Microbrasserie Inc. et sa demande de soutien faite auprès du fonds du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant les nouvelles conditions d'octroi de l'aide du PAUPME et de son volet AERAM énoncées en janvier 2022 par le MEI;

Considérant l'analyse du dossier de ladite entreprise et la cotation obtenue ;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Sylvain Breton et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 50 000 \$, sous forme de prêt, prise à même le fonds du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, à l'entreprise Trécarré Microbrasserie Inc. aux conditions énoncées ci-dessous et d'en ordonner le déboursement conformément au protocole d'entente.

### Conditions :

- prêt de 50 000 \$, dont 42 303 \$ en frais admissibles au pardon du prêt à 80%, 7 697 \$ en fonds de roulement ;
- taux d'intérêt de 3 %, amortissement de 36 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité ;
- moratoire de remboursement en capital et intérêts pour les trois (3) premiers mois du prêt.

### 12.1.5 PAUPME, volet AERAM – Subway – Décision

CM-03-082-2022

Considérant l'impact financier de la COVID-19 subi par l'entreprise 9250-8027 Québec Inc. et sa demande de soutien faite auprès du fonds du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant les nouvelles conditions d'octroi de l'aide PAUPME et de son volet AERAM énoncées en janvier 2022 par le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

Considérant l'analyse du dossier de ladite entreprise et la cotation obtenue ;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 14 989 \$, sous forme de prêt, pris à même le fonds du Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises, à l'entreprise 9250-8027 Québec Inc. aux conditions énoncées ci-dessous et d'en autoriser le déboursement conformément aux protocoles d'entente.

### Conditions :

- prêt de 14 989 \$, dont 12 491 \$ en frais admissibles au pardon du prêt à 80%, 2 498 \$ en fonds de roulement ;
- taux d'intérêt de 3 %, amortissement de 36 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité ;



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 16 mars 2022

- moratoire de remboursement en capital et intérêts pour les trois (3) premiers mois du prêt.

#### 12.1.6 PAUPME, volet AERAM – Rôtisserie La Lanterne – Décision

CM-03-083-2022

Considérant l'impact financier de la COVID-19 subi par l'entreprise Rôtisserie la Lanterne Inc. et sa demande de soutien faite auprès du fonds du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant les nouvelles conditions d'octroi de l'aide PAUPME et de son volet AERAM énoncées en janvier 2022 par le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

Considérant l'analyse du dossier de ladite entreprise et la cotation obtenue ;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 40 000 \$, sous forme de prêt, prise à même le fonds du Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises, à l'entreprise Rôtisserie la Lanterne Inc. aux conditions énoncées ci-dessous et d'en autoriser le déboursement conformément au protocole d'entente.

#### Conditions :

- prêt de 40 000 \$, dont 31 461 \$ en frais admissibles au pardon du prêt à 80%, 8 539 \$ en fonds de roulement et pertes alimentaires ;
- taux d'intérêt de 3 %, amortissement de 36 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité ;
- moratoire de remboursement en capital et intérêts pour les trois (3) premiers mois du prêt.

#### 12.1.7 PAUPME, volet AERAM – Trik Trak – Décision

CM-03-084-2022

Considérant l'impact financier de la COVID-19 subi par l'entreprise Trik Trak Centre d'entraînement artistique Inc. et sa demande de soutien faite auprès du fonds du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant les nouvelles conditions d'octroi de l'aide AUPME et de son volet AERAM énoncées en janvier 2022 par le MEI;

Considérant l'analyse du dossier de ladite entreprise et la cotation obtenue ;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 17 572 \$, sous forme de prêt, pris à même le fonds du Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises, à l'entreprise Trik Trak Centre d'entraînement artistique Inc. aux conditions énoncées ci-dessous et d'en autoriser le déboursement conformément au protocole d'entente.

#### Conditions :

- prêt de 17 572 \$, dont 14 925 \$ en frais admissibles au pardon du prêt à 80%, 2 647 \$ en fonds de roulement et pertes alimentaires ;
- taux d'intérêt de 3 %, amortissement de 36 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité ;
- moratoire de remboursement en capital et intérêts pour les trois (3) premiers mois du prêt.

*M. Joé Deslauriers se joint à l'assemblée*

#### 12.2. Prêt FLI – Guilbault Électrique Inc. - Décision

CM-03-085-2022

Considérant la demande de prêt formulée par l'entreprise Guilbault Électrique inc.;





## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022

Considérant le bilan personnel positif du promoteur ;

Considérant l'expérience et la connaissance du promoteur dans l'industrie de la construction ;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise Guilbault Électrique Inc. une aide financière de 26 500 \$, prise à même le Fonds local d'investissement (FLI) et une aide financière non remboursable de 5 000 \$ prise à même le Fonds Régions et Ruralité - (FRR) – volet 2 Soutien à la création et au développement des entreprises aux conditions énoncées ci-dessous et en autorise le déboursement.

Prêt FLI de 26 500 \$, amortissement de 60 mois :

- taux d'intérêt de 6,45 %, terme de 60 mois, taux fermé ;
- confirmation de la mise de fonds par le promoteur ;
- présentation des états financiers annuels et/ou états financiers mensuels de l'entreprise ;
- versement du prêt lorsque toutes les conditions citées précédemment auront été respectées.

### 12.3. Révision de la politique du fonds de soutien aux événements - Décision

CM-03-086-2022

Considérant l'importance des événements dans les communautés et pour le tourisme en Matawinie;

Considérant qu'il est nécessaire de stimuler le secteur événementiel qui a beaucoup souffert de la pandémie;

Considérant que la politique du Fonds de soutien aux événements actuelle ne répond plus adéquatement au contexte post-pandémie;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'accepter la révision de la politique du fonds de soutien aux événements et que celle-ci soit en vigueur dès maintenant.

### 12.4. Fonds Régions et Ruralité, volet II – Saint-Félix-de-Valois – Projet visibilité et rayonnement - Décision

CM-03-087-2022

Considérant la demande de soutien financier adressée par la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois auprès du Fonds Régions et Ruralité, volet II, *sous-volet actions locales en soutien à l'amélioration des milieux de vie* pour financer son projet « Visibilité et Rayonnement » ;

Considérant que le projet présenté répond aux orientations définies par la politique du FFR Volet II *sous-volet actions locales en soutien à l'amélioration des milieux de vie* ;

Considérant que la mise de fonds de la municipalité excède les 20 % requis ;

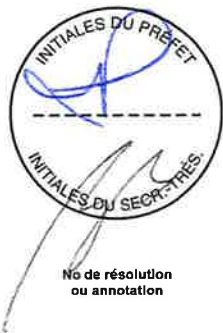
Considérant que la somme demandée dans le cadre de ce projet est disponible ;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement d'approuver le financement de la phase 2 du projet « Visibilité et Rayonnement » présenté par la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois pour la somme de 68 555 \$ prise à même l'enveloppe 2020-2021 du Fonds Régions et Ruralité, volet II, *sous-volet actions locales en soutien à l'amélioration des milieux de vie* et d'en autoriser le déboursement.

### 12.5. Logo et site Internet « Développement Matawinie » - Décision

CM-03-088-2022

Considérant la nécessité de migrer le site « développementmatawinie.org » vers une plateforme d'hébergement plus puissante;



**Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022**

Considérant que le site « Développementmatawinie.org » est relooké et inclut un logo qui reprend l'URL du site Internet « Développement Matawinie »;

Considérant que le logo « Développement Matawinie » est une déclinaison du logo de la MRC;

Considérant la méconnaissance de l'acronyme SDLR dans le milieu des affaires en Matawinie;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Sylvain Breton et résolu unanimement d'autoriser la mise en ligne du site Internet relooké « développementmatawinie.org » dans les meilleurs délais et d'autoriser le SDLR à utiliser le logo « Développement Matawinie » dans ses communications à la place du logo de la MRC.

**12.6. Entente de vitalisation – Lancement d'un appel d'offres sur invitation auprès d'agences de communication - Décision**

**CM-03-089-2022**

Considérant les résolutions CM-01-030-2021 et CM-10-306-2021;

Considérant la nécessité de publiciser les opportunités offertes par l'entente de vitalisation;

Considérant la recommandation du Comité de vitalisation;

Considérant que les fonds sont disponibles dans l'enveloppe budgétaire du Fonds Régions et Ruralité, volet IV;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'autoriser le Service de développement local et régional à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'agences de communication selon les recommandations du Comité de vitalisation.

*Le conseiller aux entreprises quitte l'assemblée*

**13. TRANSPORT**

**13.1. Projet transport collectif et adapté – Virement budgétaire - Décision**

**CM-03-090-2022**

Considérant que le Service de transport est en phase d'évaluation quant à l'opportunité de mettre en place un service de transport par l'entremise d'un OBNL;

Considérant la résolution CA-11-098-2021 octroyant un mandat à la firme *Vecteur 5 Mobilité de personnes* afin de faire une analyse des coûts-bénéfices de la phase 1 du projet pour un montant de 4 500 \$, plus les taxes applicables pris à même le poste budgétaire 02-390-00-410 - Honoraires professionnels;

Considérant que des analyses supplémentaires, incluant l'ensemble des secteurs desservis, sont requises et non incluses dans le montant initial de 4 500 \$;

Considérant que le montant global des honoraires, incluant la phase 1 et les analyses supplémentaires demandées, s'élèvera à 6 250 \$, plus les taxes applicables;

Considérant que le montant n'a pas été engagé en 2021 et qu'aucun montant n'est prévu au budget 2022 pour des honoraires professionnels;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement d'autoriser le transfert d'un montant de 7 000 \$ à partir du code GL 55-990-14-000 – Surplus accumulé transport adapté au code GL 02-390-00-410 – Honoraires professionnels et d'en autoriser le déboursement.

*M. Joé Deslauriers quitte l'assemblée*

**13.2. Banque de temps supplémentaire monnayable – Agente de bureau au Service du transport - Décision**



**Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022**

**CM-03-091-2022**

Considérant qu'il s'agit d'heures supplémentaires en lien direct avec le maintien du service à la clientèle;

Considérant que les fonds sont disponibles au niveau des salaires réguliers TA, taxibus, circuits collectifs et des cotisations d'employeur considérant qu'un poste de technicien en logistique de transport n'est toujours pas comblé;

Considérant l'article 18.02 de la convention collective en vigueur;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Breton, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement des heures supplémentaires effectuées par l'agente de bureau, rétroactivement au 10 janvier 2022 jusqu'à un maximum de 150 heures.

*M. Joé Deslauriers se joint à l'assemblée*

**13.3. Ressources humaines – Ajout d'un agent de bureau au Service du transport -  
Décision**

**CM-03-092-2022**

Considérant que la charge de travail a augmenté considérablement depuis quelques mois au sein du Service du transport;

Considérant que cette surcharge de travail requiert l'ajout d'un poste d'agent de bureau;

Considérant que l'ajout de cette nouvelle ressource n'était pas prévu au budget 2022;

Considérant la recommandation favorable de la Commission administrative à la séance du 1er mars 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement :

- d'autoriser l'ajout d'un agent de bureau au Service du transport et de procéder à la dotation;
- de transférer un montant de 35 000 \$ à partir du code GL 55-990-14-000 – Surplus accumulé transport adapté pour couvrir le coût du salaire et des charges sociales de ce poste.

**14. EVALUATION**

**14.1. Aucun point**

**15. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION**

**CM-03-093-2022**

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés, comme présentée :

Compte « Général » MRC

Chèques, montant total de 32 048,14 \$

Dépôts, montant total de 3 306 557,75 \$

Débets directs, montant total de 346 720,48 \$

Compte « Villégiature » MRC

Dépôts directs nos 176 et 177, montant total de 27 499,83 \$

Compte « TPI » MRC

Dépôts directs nos 172 à 175, montant total de 20 851,63 \$



**Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022**

**16. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - DÉPÔT**

La liste complète des virements budgétaires autorisés par le directeur général et greffier-trésorier est déposée aux élus.

**17. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT**

La liste des engagements est déposée :

Compte « Général » MRC

6 Engagements 2021, montant total de 58 815,77 \$

233 Engagements 2022 montant total de 2 894 007,05 \$

Compte « Villégiature » MRC

Engagements 2022 n<sup>os</sup> 22-000003 et 22-000004, montant total de 17 866,91 \$

Compte « TPI » MRC

Engagements 2021 n<sup>os</sup> 22-000050 à 22-000054, montant total de 400 \$

Engagements 2022 n<sup>o</sup> 22-000005, montant de 18 186,35 \$

**18. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE**

**18.1. ARRÊT Nuitée VR - Information**

ARRÊT Nuitée VR, en partenariat avec Authentik Canada pour la saison estivale 2022, est un répertoire sur Internet qui offre une alternative aux caravaniers de passage dans une région, de faire un arrêt pour une nuitée dans des sites d'accommodation qui ne sont pas des terrains de camping, tels une halte VR ou un stationnement.

L'invitation est lancée aux municipalités qui peuvent offrir ces sites de s'inscrire au répertoire, gratuitement et sans aucune obligation.

*M. Karl Lacouvéé quitte l'assemblée*

**19. VARIA**

**19.1. Transfert budgétaire – Achat d'équipements - Autorisation**

**CM-03-094-2022**

Considérant la subvention reçue au montant de 11 205 \$ à titre de compensation financière pour soutenir la mise en œuvre de la Loi 48 visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

Considérant que cette subvention peut servir à l'achat d'équipements pour deux mobiles d'inspection;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'autoriser le transfert d'un montant de 11 205 \$ du code GL 001-381-60-001 – Subvention indemnisation évaluation au code GL 23-020-00-726 - Coûts communs.

*M. Karl Lacouvéé se joint à l'assemblée*

**19.2. Rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports financiers - Commission municipale du Québec - Dépôt**

**CM-03-095-2022**

Il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement de prendre acte du dépôt du rapport d'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers contenant les résultats des travaux de la Commission municipale du Québec ainsi que leur recommandation.



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022

*M. Joé Deslauriers quitte l'assemblée*

### 19.3. Appel d'offres – Téléphonie IP, réseau étendu (WAN) et soutien informatique - Autorisation

**CM-03-096-2022**

Considérant l'octroi du contrat de services de téléphonie IP à l'entreprise SimpicITI International par la résolution CM-11-373-2021;

Considérant les nombreux problèmes rencontrés lors de la migration du système vers le nouveau fournisseur;

Considérant que la situation perdure depuis plusieurs mois malgré de nombreux échanges avec le fournisseur;

Considérant l'importance d'avoir un système de téléphonie IP performant et sans faille pour toutes les municipalités desservies ainsi que la MRC;

Considérant que la MRC peut se prévaloir de l'article 2125 du Code civil;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par Mme Michelle Joly et résolu unanimement par le Conseil de la MRC :

- d'autoriser la direction générale à octroyer un contrat de gré à gré pour la téléphonie IP pour une période maximale d'un an;
- d'autoriser la direction générale de procéder à un appel d'offres pour les services combinés pour la téléphonie IP, le réseau étendu (WAN) et le soutien informatique pour une période de 5 ans.

*M. Joé Deslauriers se joint à l'assemblée*

### 19.4. Résolution d'appui – Municipalité de Saint-Félix-de-Valois - Demande au ministère des Transports du Québec – Entretien printanier - Décision

**CM-03-097-2022**

Considérant que l'entretien des routes 131, 345 et 348, ainsi que les chemins Barrette et de St-Gabriel, est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant que le débit journalier moyen de ces routes est élevé puisqu'elles font partie du réseau routier supérieur;

Considérant que le dégel printanier affecte considérablement l'état des routes;

Considérant que la chaussée de la rue Principale et du chemin de St-Jean dans sa portion villageoise est dans un état lamentable;

Considérant que l'état des routes a un impact sur la sécurité routière;

Considérant que le volume de plaintes reçues par la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois sur l'état des routes sous la responsabilité du MTQ est considérable;

Considérant que le délai d'intervention du MTQ, qui peut être de plusieurs jours, n'est pas acceptable;

Considérant que l'inaction du MTQ porte atteinte à la réputation de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois auprès de ses citoyens;

Considérant la résolution numéro 124-2022 du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement par le Conseil de la MRC :

- d'appuyer la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois dans sa demande adressée au ministère des Transports du Québec de réduire ses délais d'intervention sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois et d'améliorer la qualité de ses interventions en période de dégel printanier;



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022

- de transmettre une copie de la présente résolution au MTQ ainsi qu'au bureau de la députée provinciale et ministre pour obtenir un appui dans cette démarche.

*M. Martin Héroux quitte l'assemblée à 13 h 45  
M. Joé Deslauriers quitte l'assemblée*

### 19.5. Ministère des Transports du Québec – Direction Laurentides-Lanaudière - Décision

CM-03-098-2022

Considérant les difficultés rencontrées pour communiquer avec le directeur général de la direction Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec;

Considérant les besoins de la région de Lanaudière et l'étendue de son territoire;

Considérant qu'il serait souhaitable de scinder la direction Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports afin d'avoir une direction indépendante pour la région de Lanaudière;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Réjean Gouin et résolu unanimement par le Conseil de la MRC:

- de faire parvenir une requête au ministre des Transports du Québec afin de l'informer des difficultés rencontrées pour communiquer avec le directeur général de la direction Laurentides-Lanaudière;
- de faire une demande au ministre des Transports du Québec afin qu'une direction générale du MTQ soit mise en place pour la région de Lanaudière.

*M. Joé Deslauriers se joint à l'assemblée*

### 19.6. Centre de services scolaire des Samares – Vente pour non-paiement des taxes - Discussion

La mairesse de Saint-Félix-de-Valois soulève la problématique causée par le Centre de services scolaire des Samares qui veut se prévaloir de l'article 1024 du Code municipal lui permettant de mettre des immeubles en vente pour non-paiement des taxes scolaires, et ce, sans l'intermédiaire des municipalités.

Le directeur général informe les membres du Conseil qu'une rencontre est prévue à ce sujet vendredi matin avec les directeurs généraux des municipalités pour tenter de trouver une solution à la satisfaction de toutes les parties.

## 20. PÉRIODE DE QUESTIONS

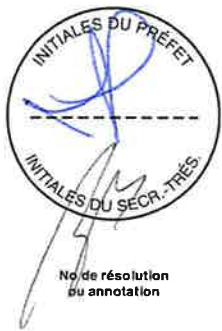
Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

## 21. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

La préfète mentionne avoir eu une conversation téléphonique avec le Chef Paul-Émile Ottawa au sujet de la minicentrale Matawak et des coupes forestières.

Aussi, elle réitère l'invitation aux membres des conseils municipaux de participer à la première rencontre de la Commission orientations politiques le 7 avril prochain qui portera principalement sur le plan d'action territorial. La deuxième rencontre se tiendra au mois de juin ayant comme sujet le développement social et la troisième en septembre pour les orientations budgétaires 2023.

Le maire de Sainte-Béatrix demande qu'un rapport plus détaillé soit produit sur les utilisateurs du service de taxibus pour la Municipalité de Sainte-Béatrix. La demande sera présentée à la directrice du Service du transport.




**Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022**

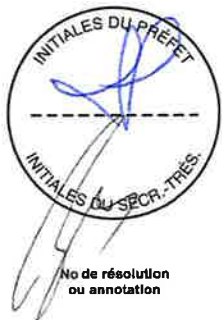
**22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CM-03-099-2022**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 15 h 58.

  
Réal Brassard  
Directeur général et  
greffier-trésorier

  
Isabelle Perreault  
Préfète



**Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 16 mars 2022**

